

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Les objets de quelque nature qu'ils soient, sont vendus sans aucune garantie autre que celle des faits et promesses du requérant. En conséquence les adjudicataires n'auront aucune action en résolution, en demande de dommages et intérêts, ou en demande de diminution de prix à exercer contre le vendeur, pour raison d'éviction, de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait personnel du vendeur, ou qu'il soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont donc vendus sans garantie, notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Pour aider les acquéreurs en cette matière, les caractéristiques des biens sont rappelées verbalement avant chaque mise en vente.

Les biens sont à prendre dans l'état où ils se trouvent lors de l'adjudication.

Pour participer il nous faut obligatoirement vos coordonnées complètes avec copie de votre Pièce d'Identité - KBIS (pour une société) et coordonnées bancaires (RIB ou empreinte CB).

Les enchères se feront par tranche de 5, 10, 50, 100 ou 500 euros. Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables de manière gestuelle ou verbale manifeste ou par téléphone ou en live par Internet sur DROUOT en s'étant inscrit préalablement. L'objet en vente sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

**Les frais légaux volontaires s'élèvent à 25% TTC en sus du prix d'adjudication sur les lots 144/145/146.**

**Les frais légaux judiciaires s'élèvent à 11,90% HT soit 14,28% TTC en sus du prix d'adjudication sur les lots 1 à 143.**

Les adjudicataires voudront bien se présenter au comptoir après la vente ou au paiement par virement ou plateforme Drouot. Les enlèvements peuvent avoir lieu immédiatement après la vente et au plus tard dans la semaine qui suit. Au-delà des frais de gardiennage seront demandés. Nous travaillons avec MBE Cannes pour le transport à vos frais.

Les règlements peuvent être effectués par virement, chèque de banque ou chèque certifié. Enfin il vous est rappelé que les paiements en espèces sont limités par la loi à 1.000 euros pour les ressortissants européens et 15.000 euros pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne.

**LE PAIEMENT DOIT SE FAIRE IMPERATIVEMENT DANS LES 48H00 QUI SUIVENT LA VENTE AUX ENCHERES**